

Date de convocation du conseil 8/11/2024

Date mise en ligne 29/11/2024

Nbre de membres en exercice: 14  
Nombre de membres présents : 12  
Nombre de membres votants : 12

DELIB2024-40

**Objet :**

**Intercommunalité**

*Guichet Cœur de Savoie*

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf novembre à 18h30  
Le Conseil Municipal, de la commune de FRETERIVE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Champlan sous la présidence de Mme BUEVOZ Eve, Maire.

**PRESENTS :** BUEVOZ Eve - CARLE Patrick - BUEVOZ Guy - BRAEMS Patrice - MONIN Eric - DI MASULLO Vincenza - COLLIN Matthieu - TUAL Hélène - PAJEAN Baptiste - GRISARD Benoît - NEPOTE-VESINO Anne-Sophie - VACHET Nadine

**ABSENTS EXCUSES :** DECOMBLE Aurore

**ABSENT :** AZNAG Rachid

**Elu secrétaire :** *Matthieu Collin*

Dans le cadre de son Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat -OPAH- 2022-2027, la Communauté de Communes met en place un guichet « Cœur de Savoie » donnant la possibilité aux communes qui le souhaitent de participer au soutien financier des projets individuels et collectifs de rénovation de l'habitat privé. Ce guichet permet également aux communes adhérentes de mutualiser le travail d'instruction des dossiers de demande de subvention. La proposition de participation de la commune est calculée sur la base de l'aide intercommunale, elle-même définie dans le « Règlement d'attribution des aides apportées par la Communauté de Communes Cœur de Savoie et les Communes Volontaires », joint en annexe.

Les possibilités d'adhésion au Guichet Cœur de Savoie sont déclinées selon 3 types (« bouquets ») de participation, au choix et cumulables entre elles :

1/ Aide aux travaux dans le cadre du dispositif ANAH (rénovation énergétique, habitat dégradé, autonomie) : le choix du taux de participation de la commune est de 25% ou de 50% de l'aide intercommunale pour l'ensemble des aides correspondantes.

2/ Aide aux travaux de rénovation énergétique hors dossiers ANAH : le choix du taux de participation de la commune est également de 25% ou de 50% de l'aide intercommunale.

3/ Autres aides complémentaires : prime à la création d'espaces extérieurs (balcons, terrasses, stationnement ...), prime à la rénovation de logements vacants depuis 2 ans ou plus, fonds d'aide aux travaux liés à la maîtrise de l'énergie, prime à la fusion de logements, prime pour le ravalement de façade.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vote : 12 Pour / 0 Contre / 0 Abstention

- DECIDE d'adhérer au « Guichet Cœur de Savoie » mis en place par la Communauté de Communes tel que présenté en séance et apporter son soutien financier aux projets de rénovation de l'habitat privé dans le cadre de l'OPAH 2022- 2027 ;
- DECIDE que l'intervention communale débutera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et portera sur les thématiques suivantes et selon les taux de participation suivants :

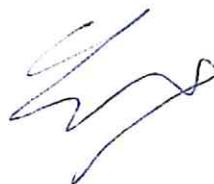
<b>Aide</b>	<b>Taux de participation</b> <i>(% de l'aide intercommunale)</i>
<i>Projets éligibles ANAH (rénovation énergétique, habitat dégradé, autonomie)</i>	<input checked="" type="checkbox"/> 25% <input type="checkbox"/> 50%

- S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires à l'opération aux budgets 2025 et suivants ;
- VALIDE les modalités de participation des communes volontaires annexées à la présente délibération qui définissent notamment :
  - l'articulation des échanges d'information entre le Guichet Cœur de Savoie et la Commune,
  - le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD),
  - le respect du principe commun d'information du public ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document concernant ce projet.

*Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme,*

*Le secrétaire de séance,*

*Matthieu Collin*



*Mme le Maire,*

*Eve BUEVOZ*



Date de convocation du conseil 8/11/2024

Date mise en ligne 29/11/2024

Nbre de membres en exercice : 14  
Nombre de membres présents : 12  
Nombre de membres votants : 12

DELIB2024-41

**Objet :**

### Intercommunalité

*Rapport annuel sur le prix et la qualité du  
service public d'élimination des déchets  
2023*

*Le Maire certifie le caractère exécutoire  
de cet acte.*

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf novembre à 18h30  
Le Conseil Municipal, de la commune de FRETERIVE, dûment  
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Champlan sous la  
présidence de Mme BUEVOZ Eve, Maire.

**PRESENTS** : BUEVOZ Eve - CARLE Patrick - BUEVOZ Guy - BRAEMS Patrice -  
MONIN Eric - DI MASULLO Vincenza - COLLIN Matthieu - TUAL Hélène -  
PAJEAN Baptiste - GRISARD Benoît - NEPOTE-VESINO Anne-Sophie - VACHET  
Nadine

**ABSENTS EXCUSES** : DECOMBLE Aurore

**ABSENT** : AZNAG Rachid

**Elu secrétaire** : *Matthieu Collin*

Mme le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du  
service public d'élimination des déchets de l'année 2023 réalisé par la  
Communauté de communes Cœur de Savoie.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vote : 12 Pour / 0 Contre / 0 Abstention

PREND ACTE des termes de ce rapport annexé à la présente  
délibération.

*Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme,*

*Le secrétaire de séance,*

*Matthieu Collin*



*Mme le Maire,*

*Eve BUEVOZ*





Date de convocation du conseil 8/11/2024

Date mise en ligne 29/11/2024

Nbre de membres en exercice: 14  
Nombre de membres présents : 12  
Nombre de membres votants : 12

DELIB2024-42

**Objet :**

### Intercommunalité

*Rapport annuel sur le prix et la qualité  
du service public de l'assainissement  
non collectif 2023*

*Le Maire certifie le caractère exécutoire  
de cet acte.*

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf novembre à 18h30

Le Conseil Municipal, de la commune de FRETERIVE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Champlan sous la présidence de Mme BUEVOZ Eve, Maire.

**PRESENTS :** BUEVOZ Eve - CARLE Patrick - BUEVOZ Guy - BRAEMS Patrice - MONIN Eric - DI MASULLO Vincenza - COLLIN Matthieu - TUAL Hélène - PAJEAN Baptiste - GRISARD Benoît - NEPOTE-VESINO Anne-Sophie - VACHET Nadine

**ABSENTS EXCUSES :** DECOMBLE Aurore

**ABSENT :** AZNAG Rachid

**Elu secrétaire :** *Matthieu Collin*

Mme le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif de l'année 2023 réalisé par la Communauté de communes Cœur de Savoie.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vote : 12 Pour / 0 Contre / 0 Abstention

PREND ACTE des termes de ce rapport annexé à la présente délibération.

*Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.*

*Pour copie conforme,*

*Le secrétaire de séance,*

*Matthieu Collin*

*Mme le Maire,*

*Eve BUEVOZ*





Date de convocation du conseil 8/11/2024

Date mise en ligne 29/11/2024

Nbre de membres en exercice: 14  
Nombre de membres présents : 12  
Nombre de membres votants : 12

DELIB2024-43

**Objet :**

**Intercommunalité**

*Rapport annuel sur le prix et la qualité  
du service public de l'assainissement  
collectif 2023*

*Le Maire certifie le caractère exécutoire  
de cet acte.*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf novembre à 18h30  
Le Conseil Municipal, de la commune de FRETERIVE, dûment  
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Champlan sous la  
présidence de Mme BUEVOZ Eve, Maire.

PRESENTS : BUEVOZ Eve - CARLE Patrick - BUEVOZ Guy - BRAEMS Patrice -  
MONIN Eric - DI MASULLO Vincenza - COLLIN Matthieu - TUAL Hélène -  
PAJEAN Baptiste - GRISARD Benoît - NEPOTE-VESINO Anne-Sophie - VACHET  
Nadine

ABSENTS EXCUSES : DECOMBLE Aurore

ABSENT : AZNAG Rachid

Elu secrétaire : *Matthieu Collin*

Mme le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du  
service public de l'assainissement collectif de l'année 2023 réalisé par  
la Communauté de communes Cœur de Savoie.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vote : 12 Pour / 0 Contre / 0 Abstention

PREND ACTE des termes de ce rapport annexé à la présente  
délibération.

*Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme,*

*Le secrétaire de séance,*

*Matthieu Collin*



*Mme le Maire,*

*Eve BUEVOZ*





Département de la Savoie

COMMUNE DE FRETERIVE

Date de convocation du conseil 8/11/2024

Date mise en ligne 29/11/2024

Nbre de membres en exercice: 14

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres votants : 12

DELIB2024-44

**Objet :**

### **Intercommunalité**

*Rapport d'activités 2023*

*Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte.*

Envoyé en préfecture le 05/12/2024

Reçu en préfecture le 05/12/2024

Publié le

ID : 073-217301209-20241119-DELIB2024\_44-DE



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf novembre à 18h30

Le Conseil Municipal, de la commune de FRETERIVE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Champlan sous la présidence de Mme BUEVOZ Eve, Maire.

**PRESENTS :** BUEVOZ Eve - CARLE Patrick - BUEVOZ Guy - BRAEMS Patrice - MONIN Eric - DI MASULLO Vincenza - COLLIN Matthieu - TUAL Hélène - PAJEAN Baptiste - GRISARD Benoît - NEPOTE-VESINO Anne-Sophie - VACHET Nadine

**ABSENTS EXCUSES :** DECOMBLE Aurore

**ABSENT :** AZNAG Rachid

**Elu secrétaire :** *Matthieu Collin*

Mme le Maire présente le rapport d'activités de l'année 2023 réalisé par la Communauté de communes Cœur de Savoie.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vote : 12 Pour / 0 Contre / 0 Abstention

PREND ACTE de ce rapport annexé à la présente délibération.

*Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.*

*Pour copie conforme.*

*Le secrétaire de séance,*

*Matthieu Collin*

*Mme le Maire,*

*Eve BUEVOZ*





Date de convocation du conseil 8/11/2024

Date mise en ligne 29/11/2024

Nbre de membres en exercice: 14

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres votants : 12

DELIB2024-45

**Objet :**

**Hangar technique**  
Travaux de renforcement de la  
charpente

*Attribution du marché*

Le Maire certifie le caractère exécutoire  
de cet acte.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf novembre à 18h30

Le Conseil Municipal, de la commune de FRETERIVE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Champlan sous la présidence de Mme BUEVOZ Eve, Maire.

**PRESENTS :** BUEVOZ Eve - CARLE Patrick - BUEVOZ Guy - BRAEMS Patrice - MONIN Eric - DI MASULLO Vincenza - COLLIN Matthieu - TUAL Hélène - PAJEAN Baptiste - GRISARD Benoît - NEPOTE-VESINO Anne-Sophie - VACHET Nadine

**ABSENTS EXCUSES :** DECOMBLE Aurore

**ABSENT :** AZNAG Rachid

**Elu secrétaire :** *Matthieu Collin*

Monsieur Patrick Carle, adjoint aux travaux, rappelle que par délibération du 26/09/2023, des travaux de mise aux normes électriques et de rénovation du bâtiment ont été approuvés. Cependant à la suite d'une étude de la structure du bâtiment hangar technique réalisée par le bureau d'études Ximeca, située à Sté Hélène du Lac, sur conseil du SDES., les conclusions du rapport mettent en lumière la non-conformité de la charpente au regard des normes de calculs de charpentes actuelles.

C'est pourquoi, pour faire face à cette importante dépense, une demande d'aide financière au titre du FDEC 2025 a été déposée.

Ces travaux devront être réalisés en amont des travaux de mise en conformité électriques prévus en 2024.

Ces travaux sont donc importants à double niveau, puisqu'ils conditionnent les travaux de mise aux normes électriques et qu'ils sont nécessaires pour des raisons de sécurité.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 50 100€ HT.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vote : 12 Pour / 0 Contre / 0 Abstention

DECIDE de retenir l'entreprise METAL SERVICES, domiciliée à Bourgneuf (73), pour un montant HT de 50 100 €;

AUTORISE Mme le Maire à signer l'ensemble des pièces administratives et avenants relatifs au marché;

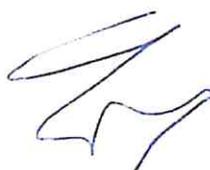
DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025.

*Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.*

*Pour copie conforme,*

*Le secrétaire de séance,*

*Matthieu Collin*



*Mme le Maire,*

*Eve BUEVOZ*







Date de convocation du conseil 8/11/2024

Date mise en ligne 29/11/2024

Nbre de membres en exercice: 14

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres votants : 12

DELIB2024-46

**Objet :**

### Projet de Tiers-lieu

Validation de la phase PROJET

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte.

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf novembre à 18h30

Le Conseil Municipal, de la commune de FRETERIVE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Champlan sous la présidence de Mme BUEVOZ Eve, Maire.

**PRESENTS :** BUEVOZ Eve - CARLE Patrick - BUEVOZ Guy - BRAEMS Patrice - MONIN Eric - DI MASULLO Vincenza - COLLIN Matthieu - TUAL Hélène - PAJEAN Baptiste - GRISARD Benoît - NEPOTE-VESINO Anne-Sophie - VACHET Nadine

**ABSENTS EXCUSES :** DECOMBLE Aurore

**ABSENT :** AZNAG Rachid

**Elu secrétaire :** *Matthieu Collin*

Mme le Maire rappelle que par délibération du 5/03/2024, le projet de Tiers-Lieu sous la mairie a été approuvé et a reçu un avis favorable de la Région pour l'octroi d'une aide financière.

La SAS Atelier Alpin, missionné pour la maîtrise d'œuvre, a présenté le projet définitif ainsi que le calendrier prévisionnel en commission travaux. Cette phase projet définitif arrête les plans ainsi présentés, les matériaux définis, les surfaces détaillées des éléments du projet, et les solutions techniques et choix d'équipements retenus.

Le coût prévisionnel des travaux au stade de la phase PRO s'élève à 95 133€ HT, maîtrise d'œuvre incluse.

Mme le Maire propose de valider le dossier PRO .

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vote : 12 Pour / 0 Contre / 0 Abstention

APPROUVE le dossier PRO ;

AUTORISE la consultation des entreprises sur la base de ce projet arrêté ;

AUTORISE Mme le Maire à signer l'ensemble des pièces administratives ;

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025.

*Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.*

*Pour copie conforme,*

*Le secrétaire de séance,*

*Matthieu Collin*

*Mme le Maire,*

*Eve BUEVOZ*





Date de convocation du conseil 8/11/2024

Date mise en ligne 29/11/2024

Nbre de membres en exercice: 14  
Nombre de membres présents : 12  
Nombre de membres votants : 10

DELIB2024-47

**Objet :**

### Hangar technique

Convention de mise à disposition  
d'une travée pour l'AAF

Le Maire certifie le caractère exécutoire  
de cet acte.

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf novembre à 18h30  
Le Conseil Municipal, de la commune de FRETERIVE, dûment  
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Champlan sous la  
présidence de Mme BUEVOZ Eve, Maire.

**PRESENTS :** BUEVOZ Eve - CARLE Patrick - BUEVOZ Guy - BRAEMS Patrice -  
MONIN Eric - DI MASULLO Vincenza - COLLIN Matthieu - TUAL Hélène -  
PAJEAN Baptiste - GRISARD Benoît - NEPOTE-VESINO Anne-Sophie - VACHET  
Nadine

**ABSENTS EXCUSES :** DECOMBLE Aurore

**ABSENT :** AZNAG Rachid

**Elu secrétaire :** *Matthieu Collin*

M. Benoît Grisard, président de l'association d'animation de Freterive  
(AAF) fait lecture de sa demande de mise à disposition d'une travée du  
hangar communal. Cette travée permettra de stocker le matériel qui servira  
à organiser la fête patronale annuelle. IL sollicite la possibilité de réaliser  
le dallage du sol pour une meilleure utilisation de la travée.

Mme le Maire demande à M. Grisard Benoît ainsi qu'à M. Baptiste Pajeau  
membre du bureau de l'AAF de quitter la salle du conseil pour ne pas  
prendre part au vote.

Mme le Maire propose de se prononcer sur cette mise à disposition à  
titre gratuit ou payant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vote : 10 Pour / 0 Contre / 0 Abstention

APPROUVE la mise à disposition à titre gratuit d'une travée pour  
l'AAF;

AUTORISE l'AAF à réaliser la dalle de la travée et PRECISE  
que les fournitures seront à la charge de la commune, qui reste  
propriétaire des lieux ;

DIT qu'une convention sera rédigée et signée entre les deux  
parties ;

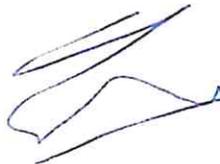
AUTORISE Mme le Maire à signer ladite convention.

*Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.*

*Pour copie conforme,*

*Le secrétaire de séance,*

*Matthieu Collin*



*Mme le Maire,*

*Eve BUEVOZ*





Date de convocation du conseil 8/11/2024

Date mise en ligne 29/11/2024

Nbre de membres en exercice: 14

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres votants : 12

DELIB2024-48

**Objet :**

**Approbation de la Charte  
2024-2038 du Parc naturel régional  
du Massif des Bauges**

*Le Maire certifie le caractère exécutoire  
de cet acte.*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf novembre à 18h30

Le Conseil Municipal, de la commune de FRETERIVE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Champlan sous la présidence de Mme BUEVOZ Eve, Maire.

**PRESENTS :** BUEVOZ Eve - CARLE Patrick - BUEVOZ Guy - BRAEMS Patrice - MONIN Eric - DI MASULLO Vincenza - COLLIN Matthieu - TUAL Héléne - PAJEAN Baptiste - GRISARD Benoît - NEPOTE-VESINO Anne-Sophie - VACHET Nadine

**ABSENTS EXCUSES :** DECOMBLE Aurore

**ABSENT :** AZNAG Rachid

**Elu secrétaire :** *Matthieu Collin*

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.331-1 à L.333-4 et ses articles R.333-1 à R.333-6 ;

Vu la délibération n° AP-2018-12 / 07-5-2561 du 19-20 décembre 2018 du Conseil régional prescrivant la révision de la Charte du Parc naturel régional du Massif des Bauges et définissant le périmètre d'étude ;

Vu La délibération n° AP-2019-10 / 07-6-3492 du 17-18 octobre 2019 du Conseil régional modifiant le périmètre d'étude pour la révision de la Charte du Parc naturel du Massif des Bauges ;

Vu l'avis d'opportunité de l'Etat en date du 30 janvier 2020 qui émet un avis favorable sur l'opportunité du projet de renouvellement du classement du Parc naturel régional du Massif des Bauges et notamment sur le périmètre d'étude proposé ;

Vu l'avis délivré par le Conseil National de Protection de la Nature au ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur le projet de Charte, en date du 4 juillet 2022 ;

Vu l'avis de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux, en date du 14 septembre 2022 ;

Vu l'avis intermédiaire du Préfet de Région, en date du 21 décembre 2022 ;

Vu l'avis délibéré n° 2023-008 de l'Autorité Environnementale, en date du 20 avril 2023 ;

Vu le mémoire en réponse du Syndicat mixte du Parc sur l'avis de l'Autorité Environnementale, en date du 24 septembre 2023 ;

Vu le procès-verbal de synthèse de l'enquête publique relative au projet de Charte, en date du 24 octobre 2023 ;

Vu le mémoire en réponse du Syndicat mixte du Parc au procès-verbal de synthèse de l'enquête publique, en date du 5 novembre 2023 ;

Vu le rapport d'enquête publique, les conclusions et l'avis motivé de la commission d'enquête publique, en date du 15 novembre 2023 ;

Vu l'avis final du Ministre de la Transition écologique et de la cohésion des territoires, transmis le 19 août 2024 par la Préfète de Région ;

Envoyé en préfecture le 05/12/2024

Reçu en préfecture le 05/12/2024

Publié le

ID : 073-217301209-20241119-DELIB2024\_48-DE



Vu le projet de Charte comprenant le rapport, le plan de Parc et ses annexes, approuvé par le comité syndical du PNR du Massif des Bauges le 7 septembre 2024 ;

Vu le courrier de saisine de la Région et du Syndicat mixte du Parc en date du 8 octobre 2024 ;

Après avoir pris connaissance de la Charte du Parc naturel régional du Massif des Bauges, adressée le 9/10/2024 et,

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vote : 12 Pour / 0 Contre / 0 Abstention

APPROUVE, sans réserve, la Charte du Parc naturel régional du Massif des Bauges 2024-2038 ainsi que ses annexes, dont les statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Massif des Bauges,

AUTORISE Mme le maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

*Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme,*

*Le secrétaire de séance,*

*Matthieu Collin*

*Mme le Maire,*

*Eve BUEVOZ*





Date de convocation du conseil 8/11/2024

Date mise en ligne 29/11/2024

Nbre de membres en exercice: 14

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres votants : 12

DELIB2024-49

**Objet :**

**Personnel communal**

*Suppression d'un poste de technicien  
principal  
de 2ème classe  
et*

*Création d'un poste de technicien  
principal  
de 1ère classe*

*au 1<sup>er</sup>/12/2024*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf novembre à 18h30

Le Conseil Municipal, de la commune de FRETERIVE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Champlan sous la présidence de Mme BUEVOZ Eve, Maire.

**PRESENTS :** BUEVOZ Eve - CARLE Patrick - BUEVOZ Guy - BRAEMS Patrice - MONIN Eric - DI MASULLO Vincenza - COLLIN Matthieu - TUAL Hélène - PAJEAN Baptiste - GRISARD Benoît - NEPOTE-VESINO Anne-Sophie - VACHET Nadine

**ABSENTS EXCUSES :** DECOMBLE Aurore

**ABSENT :** AZNAG Rachid

**Elu secrétaire :** *Matthieu Collin*

Mme le Maire fait part au Conseil de l'avancement de grade d'un agent au grade de technicien principal 2ème classe sur le grade de technicien principal 1ère classe au 1<sup>er</sup> décembre 2024.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vote : 12 Pour / 0 Contre / 0 Abstention

DECIDE la suppression de l'emploi de technicien principal 2ème classe et la création de l'emploi de technicien principal 1<sup>ère</sup> classe au 1<sup>er</sup> décembre 2024 ;

DIT que les crédits sont prévus au budget 2024;

MODIFIE ainsi le tableau des emplois.

*Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.*

*Pour copie conforme,*

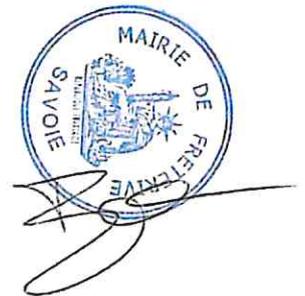
*Le secrétaire de séance,*

*Matthieu Collin*

*Mme le Maire,*

*Eve BUEVOZ*

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte.







Date de convocation du conseil 8/11/2024

Date mise en ligne 29/11/2024

Nbre de membres en exercice: 14

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres votants : 11

DELIB2024-50

**Objet :**

**Personnel communal**

Cadeaux offerts par la commune

*Imputation à l'art. 623*

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf novembre à 18h30

Le Conseil Municipal, de la commune de FRETERIVE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Champlan sous la présidence de Mme BUEVOZ Eve, Maire.

**PRESENTS :** BUEVOZ Eve - CARLE Patrick - BUEVOZ Guy - BRAEMS Patrice - MONIN Eric - DI MASULLO Vincenza - COLLIN Matthieu - TUAL Hélène - PAJEAN Baptiste - GRISARD Benoît - NEPOTE-VESINO Anne-Sophie - VACHET Nadine

**ABSENTS EXCUSES :** DECOMBLE Aurore

**ABSENT :** AZNAG Rachid

**Elu secrétaire :** *Matthieu Collin*

Vu les crédits alloués au budget 2024,

Considérant la nécessité de fournir au comptable une délibération instaurant le principe de l'octroi de cadeaux aux agents, Mme le Maire propose au Conseil l'octroi de bons cadeaux pour la fin d'année, comme suit :

\* 8 chèques cadeaux pour les agents communaux, 6 d'une valeur de 120€ pour les agents titulaires et 2 d'une valeur de 80€ pour les agents contractuels, soit un montant total de 880€.

*M. Eric Monin quitte la salle et ne prend pas part au vote.*

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
vote : 11 Pour/ 0 abstention/ 0 Contre

INSTITUE le principe d'octroi d'un bon cadeau aux agents de la commune pour la fin d'année comme proposé ;

DIT que les dépenses seront imputées à l'article 623 « fête et cérémonie »

*Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.*

*Pour copie conforme,*

*Le secrétaire de séance,*

*Matthieu Collin*

*Mme le Maire,*

*Eve BUEVOZ*





Date de convocation du conseil 8/11/2024

Date mise en ligne 29/11/2024

Nbre de membres en exercice: 14

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres votants : 12

DELIB2024-51

**Objet :**

**Adhésion à l'unité Conseil en droit  
des collectivités proposé par le  
CDG73 et le CDG69**

Le Maire certifie le caractère exécutoire  
de cet acte.

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf-novembre à 18h30  
Le Conseil Municipal, de la commune de FRETERIVE, dûment  
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Champlan sous la  
présidence de Mme BUEVOZ Eve, Maire.

**PRESENTS :** BUEVOZ Eve - CARLE Patrick - BUEVOZ Guy - BRAEMS Patrice -  
MONIN Eric - DI MASULLO Vincenza - COLLIN Matthieu - TUAL Hélène -  
PAJEAN Baptiste - GRISARD Benoît - NEPOTE-VESINO Anne-Sophie - VACHET  
Nadine

**ABSENTS EXCUSES :** DECOMBLE Aurore

**ABSENT :** AZNAG Rachid

**Elu secrétaire :** Matthieu Collin

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de  
la Métropole de Lyon (CDG 69) propose aux collectivités et  
établissements publics de son territoire qui souhaitent y recourir un  
service de conseils juridiques.

Dans le cadre de ces missions, l'adhérent à ce service peut ainsi obtenir  
des juristes tout conseil juridique dans les domaines relevant de ses  
compétences à l'exception des questions afférentes au statut de la  
fonction publique territoriale.

Le CDG 73 et le CDG 69 se sont rapprochés afin de mutualiser ce  
service pour permettre aux collectivités de la Savoie d'en bénéficier.  
Formalisée par une convention tripartite entre les deux centres de  
gestion et la collectivité adhérente, la mise à disposition de ce service  
s'opère en contrepartie du versement d'une participation annuelle à  
laquelle est susceptible de s'ajouter une participation supplémentaire  
dans le cas où la collectivité solliciterait la mise à disposition  
particulière d'un juriste afin de l'assister dans la conduite d'un dossier  
contentieux.

Le montant annuel de la participation en contrepartie de  
l'accomplissement de cette mission est fixé pour une commune de 501  
à 5 500 habitants à 0.95 euro par habitant (arrondi à l'entier inférieur).  
Ainsi pour la commune de Freterive, la participation s'élèverait à 603  
euros.

Compte tenu des avantages que la commune pourrait retirer de  
l'accomplissement de cette mission,

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
vote : 12 Pour/ 0 abstention/ 0 Contre

ADHERE à l'unité Conseil en droit des collectivités du CDG 69, à la  
date de signature de la convention ;

DONNE à Mme le Maire, tous pouvoirs aux fins de signer la conven-  
tion tripartite dont le projet est annexé à la présente délibération et qui  
sera transmise par le CDG 73.

DECIDE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025 ;

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,  
Matthieu Collin



Mme le Maire,  
Eve BUEVOZ



